



# Michaël Dereux

Consultant indépendant  
Associé LDA

06 09 64 34 41 michael.dereux@nordnet.fr  
45 avenue Bailly Ducroquet 59130 Lambersart

*Consultant en concertation publique  
Médiateur*



 <http://www.lda-conseil.fr>

## Domaine d'expertise

J'exerce depuis 15 ans une activité de conseil auprès des collectivités et des opérateurs publics dans le développement de leurs projets d'équipement et d'aménagement.

Dans le cadre de mes missions, je suis amené à devoir gérer des situations conflictuelles liées à l'impact de ces opérations sur la vie quotidienne et l'environnement et à organiser des médiations pour y faire face.

Celles-ci peuvent être menées avec différents types d'acteurs (collectivités, services de l'Etat, habitants, associations, acteurs privés) sur des projets très divers (urbanisme, aménagement du territoire, infrastructures, équipements industriels, gestion de l'eau, ...).

Les médiations engagées à la demande des parties-prenantes permettent d'aboutir à des solutions partagées, des résolutions de problèmes ou simplement des constats qui sont transmis aux décideurs concernés et font l'objet de documents et de relevés qui restent confidentiels

Neutralité, confidentialité, indépendance, impartialité caractérisent mes interventions. Mes médiations peuvent s'inscrire dans le cadre des processus réglementaires de concertation publique relevant du Code de l'Environnement.

## Parcours professionnel

1973 Licence en communications sociales Bruxelles- Belgique

2021 Formation au CNAM Paris en médiation

1980-2015 Conseil aux collectivités en concertation et communication publique

 Depuis 2000 Consultant associé au réseau LDA

 Depuis 2015 médiateur environnemental et territorial Certification CNAM

## Champ de références

Parmi les missions significatives

 médiation engagée entre une collectivité territoriale et des associations locales sur un projet d'aménagement portuaire

Objectif : aboutir à un accord sur la localisation des équipements et définir les mesures en matière de réduction des impacts sur le cadre de vie et les activités riveraines.

 médiation engagée entre une collectivité et des acteurs locaux/associations de riverains sur un projet de liaison intra-urbaine

Objectif : aboutir à une solution partagée sur le meilleur tracé pour réduire les impacts liés à la circulation des véhicules, améliorer la sécurité des piétons et encourager les autres modes de déplacements

 médiation engagée entre une collectivité sujette à inondation et les acteurs d'un territoire situé en amont pour mettre au point un ouvrage de régulation sur la rivière.

Objectif : aboutir à un accord entre les parties-prenantes sur les caractéristiques et la localisation de l'ouvrage pour réguler la circulation de l'eau et réduire les impacts environnementaux de l'ouvrage

## Fondements

Une démarche fondée sur les principes d'intervention suivants : **permettre la reconnaissance mutuelle, favoriser l'écoute, l'implication des parties-prenantes, l'indépendance et la neutralité du médiateur.**